



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 14 MARS 2022

N°2022-06

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 7/03/2022

Date d’Affichage : 7/03/2022

Présents : Mesdames Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Valérie BRISSAUD donne pouvoir à Christelle FROMENTEAU.

Secrétaire : Loïc CHATILLON

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.**

Le Conseil Municipal délibère sur les Comptes Administratifs 2021 dressés par la Commission des Finances comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 563 095,91 €
Recettes 809 760,22 €
Excédent de clôture : 246 664,31 €

Section d'Investissement

Dépenses 282 572,01 €
Recettes 231 444,59 €
Déficit de clôture : 51 127,42 €

Besoin de financement : 51 127,42 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, moins une voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** les comptes administratifs du budget principal de la commune pour l'exercice 2021, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Jeanine PASCAULT.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 14 mars 2022



Le Maire, Géry WIBAUX

Gery Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20220314-D2022_06-DE
Regu le 15/03/2022